



Dossier de candidature

Dossier complet à retourner ou à déposer avant le 30 septembre 2018 à :

jeunesentreprises@alsace.cci.fr – nweiser@cm-alsace.fr

Nom et prénom :

Cochez la catégorie correspondante à votre situation :

Si l'entreprise est immatriculée (entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017)

Entreprise créée le :

Entreprise reprise le :

Raison Sociale :

N° SIRET :

OU

Si l'entreprise n'est PAS ENCORE immatriculée (au 30 septembre 2018)

Porteur de projet de création ou reprise

En partenariat avec :



Dans le cadre de la :



Avec la participation de :



Le règlement

La CCI Alsace Eurométropole (CCI AE) et la Chambre de Métiers d'Alsace organisent les « Odysées des Entrepreneurs 2018 » afin de mettre à l'honneur des créateurs et des repreneurs d'entreprises représentant des réussites exemplaires ainsi que des porteurs de projet. L'objectif de cet événement est d'encourager, de promouvoir et de valoriser la création et la reprise d'entreprises.

A cet effet, un concours est organisé avec un appel à candidatures ouvert du 18 juin au 30 septembre 2018. Les candidats au concours seront départagés par un jury qui primera 4 dossiers. Le concours récompensera 2 catégories de prix :

- Prix de l'Entrepreneur (chef d'entreprise) : 1 Prix CCI + 1 Prix CMA ;
- Prix Odysée (porteur de projet) : 1 Prix CCI + 1 Prix CMA.

La remise des prix aux entreprises et aux porteurs de projets récompensés aura lieu lors de la soirée des Odysées des Entrepreneurs le 8 novembre 2018.

Article 1 : les conditions de recevabilité des dossiers

Le chef d'entreprise candidat dans la catégorie **Prix de l'Entrepreneur** et son entreprise doivent répondre aux conditions suivantes :

- La localisation du siège social ou de l'établissement doit être située en Alsace
- L'entreprise doit être inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et/ou au Registre des Métiers.
- **L'entreprise doit avoir été créée ou reprise entre le 30 juin 2016 et le 30 juin 2017.**
- Le dirigeant doit avoir la maîtrise de la destinée de son entreprise.
- Concernant la reprise d'entreprise, les activités de croissance externe sont exclues.
- Les activités de l'entreprise doivent respecter les lois et règlements en vigueur et ne pas être contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- Le dirigeant ne doit pas être un salarié ou un membre élu de la CCIAE, ni de la CMA, ni un salarié d'un partenaire de la manifestation ou d'un membre du jury du concours. Le jury est souverain pour apprécier le cas des liens unissant un conjoint, ascendants, descendants et fratrie des personnes précitées.
- Les précédents lauréats des « Odysées des Entrepreneurs », organisés de 2006 à 2017 ne peuvent être candidat.

- Le gérant ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour interdiction de gérer et / ou mise en liquidation personnelle.

Le porteur de projet candidat dans la catégorie **Prix Odyssee** doit répondre aux conditions suivantes :

- La localisation du siège social ou de l'établissement devra être située en Alsace
- Le dirigeant devra avoir la maîtrise de la destinée de son entreprise
- Les activités de l'entreprise devront respecter les lois et règlements en vigueur et ne pas être contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs.
- Le candidat ne doit pas être un salarié ou un membre élu de la CCIAE, ni de la CMA, ni un salarié d'un partenaire de la manifestation ou d'un membre du jury du concours. Le jury est souverain pour apprécier le cas des liens unissant un conjoint, ascendant, descendants et fratrie des personnes précitées.
- Les précédents lauréats des « Odyssees des Entrepreneurs », organisés de 2006 à 2017 ne peuvent être candidats.
- Le candidat ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour interdiction de gérer et/ou mise en liquidation personnelle.

Article 2 : les critères de sélection des dossiers

Deux catégories de prix permettront de récompenser les candidats.

PRIX DE L'ENTREPRENEUR ET PRIX ODYSSEE:

Seront retenues et étudiées par le jury les entreprises créées et reprises ainsi que les projets de création/reprise répondant aux critères suivants :

- cohérence économique et financière du modèle d'entreprise en fonction de critères techniques, commerciaux et financiers définis dans le dossier de candidature du trophée ;
- qualité et originalité du produit, du process ou du service ;
- potentiel d'évolution et de création d'emplois ;
- motivation, dynamisme et compétence du dirigeant.
- activité novatrice, développement durable, service web, management collaboratif

Le jury s'attachera à départager les candidats avec pour objectif principal de retenir les entreprises présentant un démarrage d'activité exemplaire et/ou des porteurs de projets présentant des projets viables avec un potentiel sur le marché.

Article 3 : les modalités de retrait et de dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature peuvent être retirés, à partir du **18 juin 2018** :

- sur simple demande par mail à l'adresse jeunesentreprises@alsace.cci.fr ou nweiser@cm-alsace.fr
- sur Tumblr : www.odysseesdesentrepreneurs.tumblr.com
- auprès de CCI-Info Service, à la CCI Alsace Eurométropole, 10 place Gutenberg à Strasbourg, 03 90 20 67 68 ;
- auprès de Nathalie Weiser de la Chambre de Métiers d'Alsace, 30 avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim, 03.88.19.79.28.

Date limite de dépôt des dossiers : 30 septembre 2018 à minuit.

Tout dossier parvenu après cette date ne pourra plus être pris en considération.

Lieu de dépôt des dossiers :

- par mail à : jeunesentreprises@alsace.cci.fr ou nweiser@cm-alsace.fr

- par courrier à : CCI Alsace Eurométropole
Pôle Création/Cession
10 Place Gutenberg BP 70012 67081 Strasbourg Cedex
OU
Chambre de Métiers d'Alsace,
Nathalie Weiser
Espace Européen de l'Entreprise
30 Avenue de l'Europe 67300 Schiltigheim

Article 4 : le jury

Selon le nombre de dossiers de candidature réceptionnés, un pré-jury, composé de conseillers d'entreprises de la CCIAE et de la CMA ainsi que d'experts-comptables nommés par l'Ordre Régional des Experts-Comptables d'Alsace, se réunira afin de sélectionner les dossiers qui seront présentés au jury le soir du 8 novembre.

Les candidats sélectionnés par le pré-jury devront présenter oralement pendant trois minutes (principe de l'Elevator pitch) suivies de deux minutes de questions-réponses leur dossier au **jury des Odyssées des Entrepreneurs 2018** afin de pouvoir être départagés, et que le jury puisse désigner les lauréats-

Cette présentation se fera donc sous forme de pitch (exercice de communication orale qui consiste à présenter et mettre en valeur son projet dans un temps défini) lors de la soirée des Odyssées en public, le jeudi 8 novembre 2018. Le jury délibérera sur place, à l'issue de toutes les présentations.

Le jury des Odyssées des Entrepreneurs 2018 est constitué de personnalités représentatives du monde économique alsacien, avec une voix délibérative:

- un élu de la CCIAE, un élu de la CMA, Présidents du jury ;
- un représentant de chaque partenaire des Odyssées des Entrepreneurs ;
- un représentant de l'Ordre Régional des Experts Comptables d'Alsace ;

Deux jurys seront constitués, l'un dédié au départage des entreprises immatriculées, l'autre aux projets de créateurs et repreneurs non encore inscrits au RCS ou au Registre des Métiers.

Le Président du jury dispose d'une voix prépondérante en cas d'égalité des votes du jury.

Les participants au jury s'engagent à respecter une totale confidentialité sur les éléments contenus dans les dossiers de candidature qu'ils seront amenés à étudier.

Le jury sera amené à désigner :

- **2 Prix pour la catégorie Prix de l'Entrepreneur**
- **2 Prix pour la catégorie Prix Odyssée**

Les jurys sont indépendants et souverains. L'évaluation de chaque dossier sera réalisée au moyen d'une grille de notation permettant d'évaluer la qualité des entreprises ou des projets de création/reprise présentés, au niveau de leur cohérence, de leur viabilité, de leur sérieux, de leur précision et de leur originalité.

Article 5 : les prix

A) Odyssées des Entrepreneurs

Les prix, d'une valeur totale de 34 000 €, remis aux gagnants, sont composés de prestations diverses et/ou de lots, offerts par les partenaires sponsors de l'événement de la soirée des Odyssées des Entrepreneurs.

B) Autres mentions

Le candidat ne pourra en aucun cas exiger une contrepartie financière des éléments constituant le prix sous forme de cadeaux ou objets en nature à savoir des prestations.

Les récompenses attribuées au candidat devront être affectées à l'entreprise. A cet effet, les entreprises récompensées signeront un engagement sur l'honneur de la bonne utilisation du prix reçu. Les organisateurs se réservent le droit de demander un justificatif d'utilisation.

Article 6 : la remise des prix Odyssées des Entrepreneurs 2018

La remise des prix aux gagnants aura lieu lors de la soirée des Odyssées des Entrepreneurs, le 8 novembre 2018.

Article 7 : l'engagement des candidats

Les candidats retenus en pré-sélection s'engagent à répondre à toute demande d'information de la part de la CCISAE, de la CMA et du jury. Tout dossier de candidature incomplet ou portant des indications fausses sera considéré comme nul.

Les candidats bénéficieront d'un accompagnement à la présentation orale selon la méthode du « pitch », ainsi que de conseils afin d'optimiser la qualité de leur présentation.

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Toute information fournie au jury doit être sincère et de bonne foi. A défaut, le jury se réserve le droit de retirer le prix et d'interdire le lauréat de s'en prévaloir.

Du seul fait de l'acceptation du prix, les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leur nom, prénom, image, ainsi que l'indication de leur ville et département de résidence, et enfin nom de la société, dans le cadre de tout message/communication publicitaire ou promotionnel, sur tout support, ainsi que sur le

site internet des organisateurs, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que le prix remis.

Article 8 : les frais de participation

Le droit d'accès au concours est gratuit.

Aucun remboursement ne sera effectué aux candidats en ce qui concerne les frais engagés de leur part pour la constitution du dossier et pour la présentation de leur candidature (frais de déplacement, frais de présentation devant le jury...).

Article 9 : la responsabilité des organisateurs

Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables de l'éventuelle interruption momentanée ou définitive de l'opération, pour quelque cause que ce soit. Les candidats s'interdiront d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, si nécessaire, les dates annoncées. Ils se réservent également toute faculté d'interprétation du présent règlement et de solutions aux litiges éventuels.

L'utilisation des coordonnées des candidats sera réalisée en conformité avec les articles de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Chaque candidat a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée, d'une quelconque manière, dans le cadre ou à l'issue des prestations effectivement livrées aux lauréats par les prestataires sollicités.

Les organisateurs de l'opération garantissent l'entière confidentialité des éléments communiqués dans les dossiers de candidature qui leur sont adressés.

Article 10 : divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent le droit d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Ce règlement est disponible sur simple demande auprès de la CCIAE et de la CMA.

Le présent règlement s'adresse de plein droit à tout candidat ayant adressé sa candidature.

Le dossier de candidature - Catégorie porteur de projet de création ou reprise d'entreprise

LE CANDIDAT

Nom - Prénom

Date de naissance Nationalité

Adresse personnelle

Code postal Ville

Tél. :

E-mail

Parcours, expériences professionnelles (+ joindre un CV détaillé) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelles motivations vous ont poussé à créer ou reprendre une entreprise ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Activité :

Date de l'immatriculation ENVISAGÉE au RCS, au Registre des Métiers, ou de l'enregistrement des statuts prenant acte de la reprise :

.....

Structure juridique :

Entreprise individuelle

SARL

SAS

Micro-Entrepreneur

EURL

Autre

Nombre d'associés :

Si associés/actionnaires, répartition des parts sociales :

.....

Fonction du créateur ou du repreneur dans l'entreprise :

Description précise de l'activité (produits, services, caractéristiques techniques.) :

.....
.....
.....
.....
.....

Cible de clientèle visée :

.....
.....
.....

Zone de chalandise / emplacement :

.....
.....
.....

Politique d'achat, type de fournisseurs et conditions d'achat :

.....
.....
.....

Quels sont vos concurrents ?

.....
.....
.....

Qu'est-ce qui vous distinguerait de vos concurrents?

.....
.....
.....
.....

Stratégie commerciale et de communication

Comment allez-vous vous faire connaître auprès de vos clients ? Quels moyens envisagez-vous pour communiquer ? (joindre vos maquettes, prospectus, plaquettes, ... le cas échéant)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Moyens humains et matériels

Nombre d'emplois effectifs envisagés en ETP (y compris le dirigeant) :

.....

Nombre d'emplois prévus à 1 an :, à 2 ans :

Fonctions des salariés et leurs qualifications :

.....
.....
.....

Investissements envisagés au démarrage :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Chiffres clés prévisionnels :

- Chiffres d'affaires envisagés:.....
- Résultat d'exploitation :.....
- Résultat net :.....

Pièces à joindre :

- **Plan de financement initial et compte de résultat prévisionnel si le projet est suffisamment avancé;**

Attestation sur l'honneur du candidat

Je soussigné, M., Mmesouhaite participer aux Odyssées des Entrepreneurs 2018.

A cette fin, je certifie que les éléments communiqués dans le dossier de candidature sont exacts et conformes à la réalité. J'autorise le Jury à procéder à toutes les vérifications utiles à l'examen de mon dossier.

J'ai bien pris connaissance du règlement du concours des Odyssées des Entrepreneurs 2018.

J'autorise les chambres consulaires à utiliser mon image et celle de mon entreprise dans le cadre des Odyssées des Entrepreneurs.

Dans le cas où mon entreprise ne serait pas retenue parmi les lauréates, je m'engage à ne demander aucune contrepartie aux organisateurs.

Fait à le

Signature du candidat :

Le cas échéant, pour information auprès des organisateurs, dossier de candidature détecté et prescrit par :

Nom du cabinet ou de la structure :

.....
.....
.....
.....